

N° 50-2023

## DECISION DU PRESIDENT

### CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE société CALORIA AVENANT N°4

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,  
VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,  
VU la délibération du conseil communautaire n° 146-2020 en date du 23 novembre 2020 portant  
délégation au Président

**DECIDE** de louer à la société CALORIA, S.a.r.l au capital de 8330 €, immatriculée au RCS de Bernay  
sous le numéro 482 420 510, domiciliée 163, Rue du Canal 27500 Pont-Audemer, représentée par  
Monsieur Philippe PLAISANT, en sa qualité de Gérant,

Les locaux sis pépinière d'entreprise, 163, Rue du Canal 27500 Pont-Audemer, ci-après désignés :

- Atelier 18B

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de 12 mois à compter du 15 septembre 2023.

Pont-Audemer, le 15 septembre 2023

Le Président



Francis COUREL

